

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » <sup>m</sup> matin.	6 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.
5 » 10 <sup>m</sup> soir.	1 » 40 <sup>m</sup> soir.	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 » » »	5 » 40 <sup>m</sup> »	7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	* * * * *	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### AVIS

L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 12 Octobre.

Le discours prononcé à Grenoble par M. Gambetta, en présence d'un auditoire très-nombreux, dans lequel ont comptait cinq cents maires environ, est surtout un discours électoral. M. Gambetta a traité la question du renouvellement du tiers du Sénat.

Nous ne pensons pas que ce langage détruise l'impression fâcheuse produite par le discours de Romans. A côté de paroles sages et vraies, on y trouve encore un appel aux moyens violents contre les opinions qui déplaisent.

Nous reproduisons les passages saillants de cette harangue :

« Je choisis ce pays où je trouve une démocratie sûre et ferme. En 1872, je vous disais que nous entrions dans une étape nouvelle et j'étais heureux. Aujourd'hui avant de commencer une nouvelle étape, je vais vous signaler les écueils et les vérités.

« Nous voici à la veille d'un acte décisif. Nous approchons de cette ère de pacification où la France échappe aux hommes du 24 mai. Vous connaissez leurs actes et les tentatives qu'ils ont faites pour ramener le pays en arrière. Je viens chercher par quels moyens nous pouvons éviter les obstacles qui arrêtent la France dans le progrès.

« Les conseils municipaux vont choisir les délégués qui nommeront l'élu et le juge des destinées du pays pendant neuf ans. Je sens la gravité de la mission des délégués et je voudrais que les membres des conseils municipaux agissent dès aujourd'hui. Il y a un jour où la responsabilité pèse également sur la tête des commettants et des élus ; où ils sont liés par la solidarité. Je cite un exemple de responsabilité en rappelant le 10 février 1871. Quand le candidat est élu, il est responsable. Avant l'élection, c'est le suffrage universel qui est responsable. (Applaudissements.)

« Il faut que notre histoire nous serve chaque fois que nous avons un mandat à accomplir. En mai 1870, on disait de voter contre les républicains, contre les libéraux. Ne vous occupez pas de vos affaires, ajoutait-on, il y a des gens qui s'en occuperont. Le peuple crut à ces paroles et vota le plébiscite. Il en est résulté un arrêt de déchéance suivi d'une invasion et d'une augmentation d'impôts.

« Il faut faire sentir aux quinze mille communes l'importance du vote qu'elles ont à émettre au point de vue de la paix et de la prospérité. S'il y a eu des tentatives contre les vœux de la majorité au 24 mai et au 16 mai, la cause en est dans l'appui que le Sénat a donné à une majorité de factieux égarés. Cette majorité sénatoriale a mis le pays en péril, en usurpant pendant sept mois un pouvoir qu'il lui était impossible de mener dans une bonne direction.

« Il faut dire aux conseillers municipaux : Vous avez souffert ; vous avez vu le spectre de l'invasion ; vous avez tremblé pour la paix entre les citoyens. Tout cela recommencerait avec une majorité pareille provenant de mauvaises élections. Au scrutin, écarter la déchéance par vos votes pour l'élection du délégué qui sera électeur. Que le délégué dise donc : Votez dans l'esprit de la majorité républicaine. »

« Alors on n'aura plus au sénat, avec des élections conformes au suffrage universel, que des membres dévoués à la République. Votez pour des candidats dévoués à la constitution. Pas de mem-

bres du gouvernement du 24 mai. Qu'on se débarrasse de ceux-là.

« Il faut discuter avant de procéder aux élections et porter les suffrages sur des hommes qui n'aient pas varié dans leur passé politique et qui soient partisans d'une politique de conciliation. Je ne veux pas ouvrir les portes de la république à ceux qui travaillent contre elle. Le rôle de la gendarmerie dans les campagnes est de s'attacher à remplir un mandat de protection, non un mandat politique.

« Les élections sénatoriales doivent porter les conseils municipaux à s'occuper de la république, à s'éclairer pour bien connaître leurs mandataires. Avec la constitution, la campagne peut choisir les mandataires. Je ferai tout mon possible en vue des élections sénatoriales, pour faire connaître aux électeurs leurs devoirs. Les démocrates ruraux résisteront aux menaces des prophètes essouffés et impuissants que l'Eglise met en avant.

« On disait autrefois que la république était le partage des biens, une menace contre la famille et la propriété. On a renoncé aujourd'hui à ces calomnies. On dit que la religion est attaquée ; on parle de persécutions, des martyres. Ces affolements coïncident avec des entreprises audacieuses, et ceux qui crient au martyre, sont ceux qui mettent la loi sous leurs pieds, sans que personne la fasse respecter.

« On confond la religion et la liberté de conscience avec l'esprit de domination de secte s'abritant sous ce nom respecté, mais exploité. Cela ramènera l'opinion au choix entre les partisans de la domination nationale et les partisans de la domination des hommes voués au culte et qui ne devraient pas se mêler d'autre chose, qui ne devraient pas surtout transformer la chaire en tribune.

« Il ne faut plus crier à la persécution ; il faut obtenir le respect pour la loi, et qu'on fasse cesser les déclamations du parti anti-républicain, du parti anti-français, qui nous hait et sert des desseins hostiles.

« Il faut respecter les électeurs sénatoriaux et les convaincre que les artisans de mensonge doivent être écartés. Qu'ils choisissent entre être libres chez eux, respectés par les agents de l'Etat, au lieu de se laisser conduire par la sacristie. Il faut distinguer la religion des ministres qui la compromettent.

« Il faut appeler et concentrer les esprits des conseillers municipaux sur les élections afin d'assurer le bon fonctionnement de la constitution, l'ordre et la paix. Un sénat républicain est nécessaire dans un pays démocratique. Si un sénat factieux suscitait un conflit avec la Chambre des députés ; il devrait disparaître. Une dissolution n'est plus à redouter. Ce que je redoute, c'est qu'on confonde le rôle du sénat et qu'on substitue un conflit à un contrôle, en accumulant les préjugés.

« Je ne connais pas de Constitution qui ne puisse pas s'améliorer, sous une main démocratique. Les lois édictées par l'Assemblée nationale deviendront, sous l'inspiration du suffrage universel, des instruments de victoire. Le Sénat conçu par la réaction s'effacera devant le Sénat issu des élections. Les élections du 5 janvier prochain doivent former un nouveau groupe. Les nouvelles couches sociales y reviendront, et avec elles la prospérité et la moralité. »

L'orateur invite ensuite ses auditeurs à répéter ce qu'il vient de dire dans les familles et dans les montagnes. « Nous voulons, dit-il, triompher par la persuasion et par la raison. Nous sommes tranquilles sur le sort de la République. L'édifice du temple national est défendu par tous ceux qui sont vraiment dignes d'être les enfants de la France.

« Le Sénat doit être un guide sympathique pour éclairer la nation. Tel sera celui que choisiront les conseillers municipaux. Lorsque le Sénat sera rendu à son rôle, sa fonction sera celle de grand conseil des communes de France.

« J'attache un grand prix aux élections sénatoriales, et je peux prévoir que sur les quatre-vingt-quatre élections nous aurons vingt voix de majorité.

« Après le 5 janvier, aucune majorité ne renoncera à ses espérances, la majorité acceptera le ré-

sultat des élections sénatoriales bien faites.

« Et alors l'étranger admirera un pays devenu sage, travailleur, moral. La République bénéficiera de ce respect attiré sur la France. On a quelques droits à répéter au pays qu'il a rétabli son ancienne grandeur et ramené l'égalité dans le service militaire. »

La délégation de la commission d'enquête qui parcourt en ce moment le département de la Corse a visité successivement l'arrondissement d'Ajaccio et celui de Sartène; elle est en ce moment à Corte.

La délégation a reçu déjà de nombreuses dépositions, et partout elle a reçu un accueil très sympathique.

Samedi dernier, le préfet de la Corse, M. Schnerb, a donné à MM. Laisant et Albert Joly commissaires enquêteurs, un dîner auquel assistaient toutes les notabilités du parti républicain de la ville, parmi lesquels se trouvaient M. Beraldi, maire d'Ajaccio; M. Ceccaldi, ancien préfet, et plusieurs membres du conseil général.

A la fin du repas, il y a eu plusieurs discours. Le maire d'Ajaccio a prononcé d'excellentes paroles, qui, en grande partie, pourraient s'appliquer au département du Lot.

Méconnus de nos frères du continent qui veulent que la Corse soit un bourg pourri, nous attendions avec impatience votre arrivée au milieu de nous, pour qu'il fût constaté officiellement que non-seulement il existe en Corse un parti républicain, mais que le parti républicain forme la grande majorité dans l'arrondissement et dans la ville d'Ajaccio.

Battu au scrutin du 14 octobre, grâce à des illégalités sans nom, nous ne nous sommes pas découragés; pleins d'une foi ardente, nous n'avons pas déserté le champ de la lutte électorale, et le 13 janvier nous remportons une victoire qui a été un grand événement politique. De ce jour, notre parti, composé de toutes les nuances républicaines constituait la grande majorité des électeurs. Et ici, messieurs, je dois à la vérité de déclarer que l'attitude franchement républicaine prise par M. le préfet en arrivant en Corse, a puissamment contribué au résultat que nous avons obtenu. Je lui en exprime une fois de plus nos sincères remerciements.

Cette situation acquise au prix de persistants efforts, il dépend du gouvernement, non-seulement que nous la conservions, mais qu'elle s'améliore de jour en jour.

M. Albert Joly a dit, de son côté, ce qui suit. Le département du Lot peut également écouter ce langage :

Les habitants de la Corse ont compris que toutes les parties d'une même nation devaient concourir au même but; que tout antagonisme avec la mère patrie seraient désastreux pour leurs intérêts; que le même sang qui coulait au cœur de la France devait couler à ses extrémités; et, sans renier leurs traditions, tout en demeurant attachés à leurs souvenirs, les Corses se sont rappelés qu'on ne vivait point avec les morts.

Chaque jour les rapprochera davantage de la patrie commune. Ils se souviendront que le génie n'est pas héréditaire, et ne permettront plus que, dans un intérêt de domination personnelle, on exploite au détriment du pays des sympathies auxquelles je n'aurai garde d'insulter, et qui, d'ailleurs n'ont rien de contradictoire avec le dévouement au gouvernement de la République que la France a solennellement proclamé.

La discussion sur le projet de loi contre les socialistes est venue en deuxième lecture devant le Reichstag. M. de Frankenstein a lu, au nom des députés du centre, une déclaration portant que l'agitation socialiste offre, en effet, des dangers, mais que la loi proposée n'est pas propre à les combattre. M. de Bismarck a pris ensuite la parole, et a prononcé un long discours d'une éloquence acerbe et irritée.

« Il faut, a dit en terminant le chancelier, que les conservateurs et les libéraux-nationaux, en nous donnant la loi, témoignent la confiance qu'ils ont en nous. La confiance ne se commande pas, mais se mérite. Avez-vous donc plus peur de moi et des gouvernements fédérés que des démocrates-socialistes ? Alors, évidemment, il faut que d'autres prennent notre place, en qui vous aurez plus de confiance qu'en nous. Le but que je vise va plus loin que cette loi. Je voudrais que les trois partis qui peuvent nous procurer la loi se tendissent la main sur toutes les questions, afin de constituer un solide rempart contre tous les orages auxquels l'empire Allemand est exposé. »

Dans son discours, le chancelier de l'empire a soutenu contre M. Sonnemann, rédacteur de la *Gazette de Francfort*, une polémique très-vive, dans laquelle on peut s'étonner qu'il soit très-fortement question de la France.

Le député de Francfort avait cité des extraits de journaux anglais et français qui ne sont pas absolument convaincus soit de la nécessité, soit de l'efficacité de la loi proposée. Ces citations paraissent avoir fort irrité M. de Bismarck. Le chancelier de l'empire n'aime pas la critique, et il traite en ennemi quiconque, Allemand ou étranger, méconnaît la sagesse de ses lois. M. Sonnemann a pu s'en apercevoir.

Sur le fond de la question, le chancelier de l'empire a reproduit les attaques habituellement dirigées contre les démocrates-socialistes : leur doctrine est exclusivement négative et destructive ; ils ne présentent aucune solution positive ; mais leurs critiques trouvent un accès facile dans les esprits peu cultivés. L'action des socialistes, a ajouté M. de Bismarck « est l'une des causes de la déplorable situation économique de l'Allemagne. »

### REVUE DES JOURNAUX

#### Constitutionnel.

La lettre du Pape au cardinal Nina a soulevé en Allemagne, en Italie et en France, une polémique très-abondante. De soi-disant libéraux qui, au fond, sont les apôtres de l'omnipotence de l'Etat, ne trouvent pas suffisantes les dispositions conciliantes, manifestées par le chef de l'Eglise. A Berlin, on voudrait que le Pape empiétât sur le terrain politique, pour ordonner aux députés catholiques de voter quand même pour M. de Bismarck. A Rome on est mécontent, parce que le Pape Léon XIII maintient ses titres au pouvoir temporel, titres dont on l'a dépossédé violemment et auxquels son serment lui défend de renoncer.

En France, des esprits soi-disant libéraux profitent de cette occasion, pour dresser, de concert avec le radicalisme, un acte d'accusation contre ce qu'ils appellent l'entêtement du Pape et l'esprit anti-libéral de l'Eglise. A les entendre, l'Eglise, en tout temps, aurait opprimé les citoyens et combattu la liberté. En y regardant de près, on trouvera que c'est le contraire qui est vrai ; c'est-à-

Journal des Débats.

dire que le plus souvent, lorsque les puissants du monde méditaient quelque coup contre les libertés publiques, l'Eglise fut frappée la première.

Nous ne remonterons pas trop loin dans l'histoire pour ne citer que des exemples rapprochés de notre époque. Quels étaient les mobiles des princes allemands, du temps de Luther, embrassant la doctrine nouvelle? Battaient-ils en brèche l'autorité de l'empereur, qui protégeait le paysan et le bourgeois contre le régime oppressif des feudataires; s'emparaient-ils de l'Eglise pour augmenter leur propre domaine et transformer en esclavage et servitude le sort des sujets des évêques et des abbés; transformer en principautés séculières les évêchés et en agrandir leurs Etats. Qu'on songe au despotisme des gouvernements protestants des seizième et dix-septième siècles et qu'on le compare au régime qu'ils venaient remplacer. Parmi eux, on rencontre les persécuteurs les plus acharnés de l'Eglise.

A quelle cause faut-il attribuer les persécutions exercées par Henri VIII d'Angleterre contre l'Eglise catholique? L'histoire connaît-elle beaucoup de despotes plus égoïstes, plus cyniques, plus cruels, plus rapaces?

Quelle est la raison du schisme en Russie? La soif de l'omnipotence du czar. L'Eglise était un rempart, un modérateur: le despotisme brisa l'obstacle.

Et de nos jours? Les persécutions de l'Eglise en France coïncident avec le régime du jacobinisme politique. En Allemagne, c'est la même chose. Ce n'est pas la première fois que l'Eglise catholique gêne l'omnipotence des ministres à Berlin. En 1836, le roi Frédéric Guillaume III fit emmener par des gendarmes l'archevêque de Cologne qui se refusait à bénir les mariages mixtes.

A cette époque, il n'y avait aucune liberté publique en Prusse, aucune représentation nationale, et les citoyens qui réclamaient ces libertés furent traités comme l'archevêque de Cologne et les prêtres catholiques: l'égalité régnait devant le despotisme.

En France c'est à mesure que le jacobinisme vient à prédominer, que l'Eglise est en butte aux chicanes, aux tribulations et aux procédés tracassiers.

Et en Italie? La moitié des guerres suscitées aux Papes par les princes italiens, bien souvent avec le concours de l'étranger, n'ont eu d'autres mobiles que la convoitise ou bien la passion du despotisme. Aujourd'hui même, le parlementarisme italien est troublé par l'existence du gouvernement spirituel du Pape; rien ne ressemble autant à un prince despotique qu'un parlementaire qui ne croit pas à l'infaillibilité du Pape en matière de dogme religieux, mais qui estime qu'une majorité parlementaire est infaillible en toute chose.

La lettre de Léon XIII est inspirée, à notre avis, par un esprit vraiment libéral: elle veut l'accord entre l'Eglise et l'Etat sur le terrain de l'indépendance, dans sa sphère, de chacun des deux pouvoirs. Demander la soumission de l'Eglise dans le domaine du dogme, c'est renier la liberté, c'est vouloir abattre la dernière barrière qui empêche le débordement du despotisme monarchique ou républicain.

Soir.

On lit dans la Défense:

La démocratie parisienne, en nommant M. Henri Maret, a signifié à M. Gambetta qu'elle lui préférerait Rochefort. C'est en effet Rochefort, c'est la Commune qui ont triomphé hier aux Epinettes; c'est la Commune qui, demain, entrera au conseil municipal de Paris dans la personne du rédacteur de la Marseillaise.

« Un autre journal ejusdem farinae place sur la même ligne, au point de vue de la portée et des conséquences, la défaite de M. Risler battu par M. Maret et celle de M. de Rémsat vaincu par M. Barodet. Jamais on ne vit dans cette presse pseudo-conservatrice, ou plus lamentable déchainement de stupéfiantes divagations. Mais quelle idée ces plumitifs en délire ont-ils donc de leurs lecteurs? et à quels cervaux malades croient-ils donc s'adresser? Quoi! parce que 1,561 électeurs du quartier des Epinettes sur 5,397 inscrits ont élu conseiller municipal M. Maret, journaliste ultra-radical, d'un talent d'ailleurs incontestable, les opportunistes sont en déroute, la République modérée est à l'agonie et une nouvelle commune apparaît à l'horizon! Comment? la Défense, qui a toutes les audaces... de plume tire de ce scrutin cette conséquence que la démocratie parisienne a signifié à M. Gambetta qu'elle lui préférerait Rochefort!... Mais en admettant que les 1,561 électeurs de M. Maret représentent le quartier des Epinettes, nous répondrons que le quartier des Epinettes n'est qu'une faible partie du dix-septième arrondissement, et une partie bien plus faible encore de la ville de Paris, qui, elle-même, n'est pas la France. »

Le peuple genevois avait repoussé, par plus de 8,700 voix contre moins de 2,600, c'est-à-dire à une majorité de plus de 6,000 voix sur 11,400 votants, le projet de révision de la Constitution présenté par le gouvernement. Ce vote est à coup sûr des plus instructifs, et quoique le plébiscite genevois se soit produit dans un tout petit pays, il n'en est pas moins intéressant à étudier comme une leçon politique dont les plus grands Etats peuvent faire leur profit.

Nous n'avions, bien entendu, aucune opinion personnelle sur les détails du projet de révision repoussé par le peuple genevois, mais il nous suffit de savoir, pour en approuver le rejet, qu'il était destiné surtout à fortifier le pouvoir exécutif contre les oppositions dont il est encore entravé, et à donner force de loi à ses résolutions et à ses règlements de police.

On sait que M. Carteret et ses amis se font de la liberté dans un gouvernement démocratique une idée très conforme aux traditions de Rousseau, mais absolument contraire aux véritables principes des peuples libres. A leur avis, les libertés particulières sont bonnes pour les nations qui n'ont pas le bonheur d'être gouvernées par des démocrates; mais, une fois que ce qu'ils appellent « le gouvernement-peuple » est fondé, les libertés particulières n'ont plus de raison d'être, car elles se fondent dans une liberté générale qui n'est autre chose que l'omnipotence de ce gouvernement.

On connaît les développements de cette théorie; elle a été professée et appliquée chez nous sous l'Empire; le principe en est le même que celui du césarisme, il se réduit à ceci: lorsqu'un gouvernement est directement issu de la volonté du peuple, tous les pouvoirs qu'on lui donne ne font que renforcer cette volonté dont il est la suprême manifestation, et par conséquent, plus on lui sacrifie de libertés, plus on devient libre en réalité.

Il faut féliciter le peuple genevois d'avoir repoussé avec tant d'énergie, un principe aussi dangereux. Car c'est bien sur ce principe et non sur les détails de la révision constitutionnelle qu'il a voté. Parmi les réformes proposées, il y en avait plusieurs de bonnes que le peuple aurait acceptées avec satisfaction. Mais on ne lui a pas permis de les séparer de celles qu'il ne voulait pas sanctionner. Suivant une méthode également empruntée à l'Empire, le gouvernement de Genève a voulu faire résoudre par oui ou par non une question des plus complexes, ou plutôt plusieurs questions réunies entre elles à l'aide d'un lien artificiel.

Il avait été décidé d'abord qu'on consulterait le peuple sur chaque point de la révision séparément; mais après réflexion, le Grand Conseil a résolu de tout confondre dans la formule générale et presque inintelligible que voici: « Acceptez-vous le projet de révision de la Constitution, le projet de loi constitutionnelle sur la codification des textes constitutionnels, et les dispositions transitoires adoptées par le Grand Conseil dans sa séance du 4 septembre 1878? » Il était impossible, on le voit, de demander plus nettement au peuple genevois un vote de confiance. Le gouvernement n'a rien épargné pour le lui arracher. Quelques-uns de ses membres n'ont même pas hésité à déclarer hautement que, s'il était battu dans les scrutins populaires, ce serait le signal de la guerre civile. Malgré ces folles et coupables menaces, le peuple genevois a résisté.

Le Journal de Genève, qui a conduit la campagne d'opposition avec un courage et un respect de la liberté des plus remarquables, n'a pas tort de triompher fièrement aujourd'hui. Son pays vient de donner un exemple de sagesse politique qui fait honneur à la démocratie suisse: « Cela prouve », dit justement le Journal de Genève, que la République, considérée, par beaucoup de gens qui ne l'ont pas pratiquée, comme une forme légale de l'anarchie, sait parfaitement se défendre elle-même. Cela prouve que le citoyen genevois n'est pas de ceux qu'on conduit à la dictature par le chemin des plébiscites, et que la théorie du gouvernement-peuple qui doit absorber toutes les libertés privées n'est pas encore prête à figurer dans son credo. »

Nous reproduisons les passages du discours de M. de Bismarck, qui ont le plus d'importance au point de vue international:

J'ai lu de temps en temps le journal de M. Sonnemann (la Gazette de Francfort) avec assez d'attention, et j'ai trouvé que les opinions et l'attitude de ce journal coïncidaient toujours exactement avec les opinions et l'attitude de la presse officielle de France. (Cris: ho! ho!) Je ne fais que signaler ce que j'ai trouvé. Vous pouvez voir vous-mêmes, si vous connaissez la presse officielle française. Mais ce que vous ne pouvez constater, bien que je l'aie constaté moi-même, c'est que j'ai lu parfois, dans le journal de l'honorable préopinant, des choses qui ont été signalées, un ou deux jours après dans un rapport diplomatique, comme constituant une déclaration du gouvernement fran-

çais. J'attribue donc à l'honorable préopinant des relations avec le gouvernement français, relations que le chef d'un grand journal peut certainement avoir et qui ne sont naturellement pas basées sur un intérêt autre que l'intérêt et la bienveillance que lui inspire un gouvernement comme le gouvernement français. Tout ce que l'honorable préopinant a dit ici, à pour but d'affaiblir les institutions, diminuer la solidarité intérieure de l'empire, de discréditer les personnes qui sont à la tête de l'Etat. Figurez-vous un Français partisan de la revanche, admis à cette tribune, ne parlerait-il pas tout-à-fait de la même façon? (Cris: c'est vrai!)

J'ai fait, pendant ma longue carrière politique, la connaissance de quelques républicains qui appuyaient tous l'opposition contre le gouvernement prussien d'alors et qui étaient guidés par des motifs (ceci ne concerne pas M. Sonnemann) que j'ai eu l'occasion de connaître pendant la guerre contre la France. Oui, j'ai su plus tard ce qu'étaient des tendances qui rapprochaient de la République. L'honorable préopinant est au-dessus de tout soupçon par sa qualité de député, mais ses discours et ses écrits m'ont permis de me créer une opinion concernant la façon dont le gouvernement français envisage nos affaires et le ton qu'il désire voir prendre, et cette opinion a été corroborée par les rapports diplomatiques. Je ne fais ici que constater des faits sans en tirer de conclusions.

L'honorable préopinant a invoqué plus d'une fois l'exemple de l'étranger; le témoignage de la presse anglaise, américaine et française.

J'ai lu aussi que les journaux français ont dit de notre projet de loi, et j'ai trouvé dans ceux qui ne désirent pas voir augmenter la puissance de l'Allemagne une critique toute semblable à celle que M. Sonnemann a faite ici. Il a cité la France comme un modèle, à cause de la façon normale et pleine d'égards dont le gouvernement aurait traité ses adversaires, et a dit que les communards avaient toujours été traduits devant des juges.

Il doit cependant savoir que tous les communards ont été jugés par des conseils de guerre, qu'ils ont été fusillés, déportés en un clin d'œil, avec un manque d'égards que la nation française est seule capable de montrer. La France s'est ainsi guérie pour le moment de la maladie du communisme, et l'Allemagne a acquis par là l'avantage d'en être le foyer principal à la place de la France qui s'en est débarrassée.

Est-il possible que l'honorable préopinant n'ait pas constaté cela? Comment peut-il, en présence de ce fait, en présence de la plaine de Grenelle, où fume encore le sang des fusillés, prétendre devant cette assemblée d'hommes éclairés que le jury a toujours été compétent en France. Cela me donne à penser, et je trouve qu'avec de pareilles opinions, M. Sonnemann pourrait très bien être rangé dans le parti alsacien de la protestation ou peut-être dans le parti socialiste.

INFORMATIONS

Le grand chancelier a l'honneur de faire connaître à MM. les membres de l'ordre que la souscription ouverte pour la reconstruction du palais et des bureaux de la Légion d'honneur est close à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1878. Elle a produit une somme de 1,477,700 francs, qui a permis de réédifier le palais dans des conditions meilleures et plus appropriées aux besoins actuels de l'administration. L'objet de la souscription pouvant dès aujourd'hui, être considéré comme rempli, le grand chancelier s'empresse d'annoncer cet heureux résultat à MM. les souscripteurs et de les remercier du concours qu'ils ont bien voulu apporter à cette œuvre patriotique.

On annonce qu'au retour de son excursion dans l'Est de la France, le général Borel, ministre de la guerre, a fait à ses collègues, réunis en conseil, un rapport verbal sur l'état de nos moyens de défense dans cette région. Nous sommes en mesure d'assurer que le ministre a exprimé une satisfaction complète des grands travaux que le génie militaire y a exécutés.

Jamais, a-t-il dit, les défenses de Belfort n'avaient offert un aspect aussi imposant.

Les travaux de défense sont moins avancés dans le Nord. Mais on espère, toutefois, qu'ils pourront être terminés d'ici à la fin de l'année.

On lit dans le Figaro:

Les progrès du socialisme dans les grands centres de l'Europe préoccupent tous les gouvernements. Nous croyons savoir que notre ministre des affaires étrangères est en communication très suivie avec les autres grands cabinets, et particulièrement avec celui de Berlin, pour arriver à une entente qui permette d'agir simultanément sur tous les points où le danger paraîtra le plus imminent.

M. Dufaure, comme ministre de la justice, est appelé à indiquer les moyens légaux les plus énergiques pour atteindre le but auquel doivent tendre les gouvernements soucieux des intérêts sociaux confiés à leur garde.

Il est inexact que le roi d'Espagne, dont le deuil est encore si récent, doive venir à Paris assister à la distribution des récompenses de l'Exposition. Don Alphonse avait, il est vrai, loué et fait meubler un petit hôtel à Paris, mais c'était avant la maladie de la regente, la princesse Mercédès, et cet hôtel, il ne viendra pas l'habiter.

Le budget du ministère de la marine et des colonies pour l'exercice 1879, s'élève à 217,407,369 fr.

Le budget du même département ministériel, en 1878, s'élevait à 221,854,491 fr.

D'où résulte pour 1879 une différence en moins de 3,947,122 fr.

La composition de notre flotte subira l'année prochaine certaines modifications importantes. Le nombre des bâtiments armés sera diminué de 2 et descendra de 120 à 118. Voici, d'ailleurs, la composition des bâtiments armés de notre flotte pour 1879:

Table with 2 columns: Name of ship/unit and number. Includes: Escadre d'évolutions (12), Algérie (3), Levant (3), Antilles (4), Terre-Neuve (3), Martinique (1), Guadeloupe (1), Guyane (4), Islande (1), Atlantique sud (8), Sénégal (4), Océan pacifique (4), Taïti (5), Chine et Japon (4), Indo-Chine (6), Nouvelle-Calédonie et déportation (8), Réunion et Canaries (3), Service de surveillance des pêches (6), Service hydrographique du littoral (4), Stationsnaires des ports (7), Missions particulières (11), Bâtiments en essais (9), Bâtiments pour missions imprévues (6), Bâtiments-écoles navigants (6).

L'insurrection bosniaque n'est pas encore si complètement étouffée, que l'armée autrichienne n'ait de temps à autre quelque combat à livrer avec des groupes d'insurgés restés en armes et n'ayant pas encore passé la frontière serbe. Ce sont là des suites naturelles de la lutte qui s'est prolongée dans cette province, et il n'y a pas lieu de s'en alarmer pour la situation des forces autrichiennes. On en a la preuve dans le combat que le général Reinlander a dû soutenir sur les hauteurs de Peci, et dans lequel il a été victorieux, mais non sans éprouver des pertes sensibles.

A Vienne, la crise ministérielle suit son cours, et l'empereur a appelé auprès de lui le président de la Chambre des députés et plusieurs hommes politiques, pour s'entendre avec eux sur la formation d'un nouveau cabinet autrichien.

Dans l'Inde, des événements militaires pourraient peut-être se produire plutôt qu'on ne pensait, par suite de l'attitude hostile des troupes afghanes. Près de Jamrood, en effet, le général Ross se disposait à occuper les premières positions du passage de Khaiber, pour répondre aux démonstrations faites par les soldats de l'émir, lorsqu'il a reçu de Calcutta l'ordre d'attendre de nouveaux renforts.

Les ministres se sont réunis Lundi à la chancellerie. Tous les ministres étaient présents, à l'exception de M. Waddington, ministre des affaires étrangères, actuellement à Deauville. On ne s'est occupé au conseil que des fêtes qui doivent être données le 21 octobre à l'occasion de la distribution des récompenses. Il a été décidé que des représentations entièrement gratuites auraient lieu dans un grand nombre de théâtres: à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, au Théâtre-Français, à l'Odéon, au Châtelet, à la Porte-Saint-Martin, à l'Hippodrome, au concert Pasdeloup etc. etc. On compte que vingt-cinq mille spectateurs pourront assister à ces représentations. Le ministre de l'intérieur consacre le reliquat de la somme qui lui a été allouée au paiement des places dans les théâtres non subventionnés. Le gouvernement ne disposant d'aucun crédit pour donner une fête comme a eu lieu le 30 juin, il laisse à l'initiative privée le soin de payer et d'illuminer les maisons.

On nous assure que le travail sur la distribution des décorations de la Légion d'honneur est terminé au ministère du commerce. Le chiffre total s'élèverait à 568, ainsi réparties: Aux exposants français, 260 croix de chevalier de la Légion d'honneur et 40 d'officier. Aux exposants étrangers, 208 croix de chevalier et 60 d'officier.

L'emploi des neuf cent mille francs, attribués aux voyages d'ouvriers, est réglé de la manière suivante: Les sept mille délégués voyagent à demi-place sur les chemins de fer; chacun d'eux reçoit en outre une somme de 100 à 150 fr., proportionnée à la distance à parcourir. Pour sa part, chacun des trois départements de l'Algérie reçoit une somme de 10,000 fr. Quant à Paris, 500,000 entrées ont été mises à la disposition du préfet de la Seine, qui procède à leur répartition, de concert avec le conseil général.

CHRONIQUE LOCALE

Un concours aura lieu à Paris, le mardi 3 décembre 1878, pour six places d'auditeur de classe au Conseil d'Etat. Les aspirants devront se faire inscrire et produire les pièces nécessaires, soit au secrétariat général du Conseil d'Etat, soit au secrétariat de la préfecture de leur résidence, dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de l'arrêté ministériel du 28 septembre 1878 au Journal officiel. Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, notre compatriote M. J. Delfour, est

nommé professeur de sixième au lycée de Mont-de-Marsan (Landes).

Par décision ministérielle du 24 septembre 1878, M. Cambis-Alais, capitaine en 2e au 11e dragons, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général de Salignac-Fénélog, commandant le 17e corps d'armée.

Par décision ministérielle du 25 septembre 1878, M. Barbot du Closely, chef d'escadron d'état-major, employé à l'état-major général du 17e corps d'armée, est nommé à un emploi de son grade à l'état-major général du 6e corps d'armée.

On nous écrit de Gènévières: La semaine dernière un chien enragé parti de Vidaillac descendit à Gènévières où il mordit un chat et un canard. Il repassa par Limogne où il mordit plusieurs chiens. La il fut abattu.

On nous écrit de Montcléra: Monsieur le rédacteur, Votre excellent journal porte à la connaissance de ses lecteurs les succès obtenus par les écoles importantes de notre département; voudriez-vous, accorder aussi votre bienveillance à la modeste école de Montcléra, et lui consacrer quelques lignes?

Cette école a eu aussi ses succès dans les derniers examens: un de ses élèves a été déclaré admissible à l'Ecole Normale de Montauban; trois ont obtenu le certificat d'études avec la mention bien; disons en passant, que l'un des trois, par le nombre de ses points, occupe le cinquième rang dans la liste générale des 228 élèves admis dans le département.

Il est vrai que cette école est dirigée par un maître habile et dévoué, à ses élèves. Ne soyons donc pas étonnés si le zèle et les efforts de M. Soullignac sont couronnés de tels succès. Agréé etc. Un abonné.

Les journaux de la Haute-Loire annoncent qu'à la suite d'une trombe tombée sur le Loire, près de sources du fleuve, il s'est produit une crue rapide qui a causé les plus grands dégâts.

A Brives, l'eau s'est élevée au premier étage des maisons, renversant des murs de clôture de quatre-vingt centimètres d'épaisseur, bâtis à chaux et à sable, et arrivant à un niveau de soixante-dix centimètres environ de plus qu'en 1866.

En dehors des dommages matériels qui sont incalculables, on n'a fort heureusement à déplorer aucun accident de personnes. Vingt-cinq femmes qui avaient en amont d'un pont, près du village, surprises par la crue, n'ont eu que le temps de se réfugier sur le toit d'une buanderie isolée, et ont dû attendre dans des trances mortelles que l'impétuosité du courant se calmant un peu

permit de voler à leur secours. Elles ont été sauvées, grâce à des efforts héroïques.

Une autre buanderie a été emportée avec tout le linge et le matériel qu'elle contenait; la maison est complètement rasée.

Les autorités civiles et militaires du Puy se sont empressées d'accourir à la première nouvelle du sinistre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 5 au 12 octobre.

**Naissances**  
Arbouy, Jules, à Cabessut.  
Lafon, Paul, rue du Peigne.  
Mounet, Pierre, rue Donzelle.  
Delon, Jean, Cul de-Sac Saint-Urclesse.  
Lambouf, Emile, Boulevard Nord.  
Dides, Léon, rue Daurade.  
Bertrand, Marie, rue Tapis-Vert.  
Cammas, Antoinette, rue Fangas.

**Mariages**  
Masson, François et Bories Marie.

**Décès**  
Rivals, Etienne, 38 ans, rue des Boulevards.  
Roux, Jeanne, 80 ans, (hospice).  
Coignet, Marie, 20 mois, Quai du-Christ.  
Récès, Marie, 74 ans, rue Saint-Barthélemy.  
Noussières, Guillaume, 44 ans, rue du château.  
Gérard, Louis, 78 ans, aux Mayrens.  
Ladagnou, Michel, soldat 7e de Ligne, 22 ans, (hospice).  
Viaillet, Guillaume, 5 mois, rue Nationale.

AVIS

Le public est prévenu que c'est sans l'autorisation et malgré l'opposition formelle de son mari, que la dame Rosalie Combebias, épouse du sieur Jean-Pierre Coulouge, propriétaire, demeurant à Sauzet, tient un café au chef-lieu de la commune de Castelnaud-Montriat, et achète des liquides pour les débiter dans ce café. En conséquence, ledit sieur Coulouge prévient toutes les personnes qui pourraient traiter avec elle, que c'est contre sa volonté qu'elle se livre à ce commerce, qu'il lui a fait défendre par acte en forme de se livrer à un commerce quelconque et qu'il entend rester étranger à tous engagements qu'elle pourrait contracter et se mettre à l'abri de tout recours. Cahors, le 12 octobre 1878.

COULOUGE

Pour la chronique locale, A Layroux

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot)

Après le violent discours de M. de Bismarck, le Parlement allemand a adopté, en deuxième lecture, l'art. 1er du projet de loi contre les socialistes, sans modifier sensiblement la rédaction de la commission. Le centre, les progressistes et les socialistes ont seuls voté contre.

Le Journal des Débats dit à propos du discours de M. de Bismarck: « Nous avons en trop haute estime les diplomates allemands, quelques-uns d'entre eux nous ont donné trop de preuves de finesse et de perspicacité, pour croire facilement qu'ils représentent dans leurs rapports officiels les opinions du gouvernement français comme parfaitement conformes aux informations de la Gazette de Francfort. Nous lisons aussi de temps en temps la Gazette de Francfort, nous connaissons ses idées, nous avons suivi sa polémique, et nous n'avons jamais remarqué qu'elle ressemblât aux journaux officieux français, à moins que M. de Bismarck ne regarde la Marseillaise et la Lanterne comme le type de ces journaux. Nous n'avons ni à défendre ni à attaquer M. Sonnemann. Quant à nous, nous ne voulons retentir qu'une chose dans les paroles de M. de Bismarck: l'aveu que la France est délivrée du socialisme. Quels qu'aient été les remèdes employés pour guérir le mal, ce mal a disparu. Il a émigré en Allemagne, en Russie et ailleurs. Nous l'avions souvent dit, mais nous sommes heureux de voir qu'on s'en rend compte au dehors. Il nous est donc permis de répéter plus que jamais que notre état intérieur est excellent, que nous ne courons personnellement aucun danger et que nous n'en faisons courir aucun à nos voisins. »

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot)

Paris, 12 octobre, 12 h. 28, soir

Tous les journaux sont remplis d'articles sur les nouvelles déclarations de M. Gambetta.

Paris, 12 octobre.

Les dépêches de Constantinople sont unanimes à affirmer que les Russes ne quitteront Andrinople qu'après la signature du traité de paix définitif.

Bourse de Paris

Cours du 12 Octobre.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 75.25; 3 p. %, amortissable, 78.20; 4 1/2 p. %, 105.50; 5 p. %, 113.10

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 11 octob, Cloture précédente. Includes Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. %

FRUILLÉTON DU JOURNAL DU LOT

12 Octobre 1878.

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAYRE

Seconde Partie.

XII

VILLE DE PARIS, A SON ROI TRIOMPHANT

De plus, les corps d'élite, et enfin les soldats de toutes armes, à cheval d'abord, derrière ce long défilé, tout le peuple envirové et de Saint-Denis, qui accompagnait le cortège depuis son point de départ. Lorsque Louis le Grand fut arrivé sous le drapeau de triomphe, il s'arrêta, et le prévôt des marchands, dans le discours qu'il lui adressa, le salua en son nom et de la ville entière. En ce moment, le comte de Rheinberg,

debout sur la maison en ruine, un drapeau à la main, profitant de cet instant où tout le monde faisait silence dans l'espoir d'entendre les paroles du premier magistrat de la cité, se mit à crier d'une voix retentissante en agitant son drapeau aux fleurs de lis d'or.

Montjoie-Saint-Denis! Vive le roi! Et, comme il attendait l'effet de son signal avec une anxiété facile à comprendre, une femme s'élança sur lui en s'écriant: AH! misérable! tu te veux à la vie du roi, mais je te tiens et je vais venger Louise et ma fille!

Et la mère Taupier, le visage meurtri de contusions reçues dans la foule, les mains déchirées aux pierres de la maison, saisit le comte à la gorge et le poussa devant elle avec la force du désespoir.

Le conspirateur voulut en vain échapper à cette étreinte. Les spectateurs de cette scène, détournés leur attention, allaient sans doute jeter à bas ce brouillon, lorsque le comte, qui reculait sous la pression vigoureuse de Mariette, trouva tout à coup le vide et disparut dans l'ouverture qu'avait agrandie le capitaine des quartiers.

Au bruit de la chute que fit le misérable en tombant au fond du souterrain, une voix d'homme répondit par une exclamation formidable, une autre, une voix de femme, par un appel désespéré. — Mon Dieu! fit Mariette, frappée par

cette voix, on dirait la voix de Madeleine! — Mais taisez-vous donc, la mère, lui cria un voisin, vous nous empêchez d'entendre.

Mariette vit l'échelle que le Hollandais avait retirée, mais plusieurs individus étaient dessus. Elle voulut la prendre et leur parler. Ces individus l'accueillirent avec la menace à la bouche.

Comment faire? Elle s'arrachait les cheveux dans sa douleur poignante. Pendant ce temps on s'était emparé de Lapoulotte et de Letrapu, dont les allures avaient paru suspectes.

Cette arrestation se fit inaperçue. Enfin le roi, sitôt le discours achevé, daigna remercier par quelques paroles le prévôt des marchands et la ville de Paris.

Puis M. Lepelletier et les échevins se rangèrent et le cortège continua sa marche vers la porte Montmartre, augmenté des notabilités qui venaient de recevoir le monarque, et de la multitude qui n'avaient rien entendu, mais qui voulait être de la fête, puisqu'elle la payait.

Alors les individus qui occupaient la plate-forme descendirent à qui mieux mieux et coururent vers le cortège qui s'éloignait, laissant ainsi Mariette maîtresse de la position.

Elle prit vivement son échelle et la glissa par l'ouverture.

Un instant, maman Taupier, dit une voix derrière elle, attendez-moi donc, je connais les éches mieux que vous dans cette bicoque-là.

— Guillaume! exclama Mariette, venez vite; je jure Dieu que Madeleine se meurt dans la cave de votre maison.

— Ah! diable? fit Guillaume, attention alors, les gueux sont peut-être là!

Mais Mariette ne l'écoutait pas, elle descendait déjà.

— Allons, dit Guillaume, j'ai promis de te la suivre, suivons-la.

Et il prit le même chemin que la veuve. Arrivé au premier arrêt, c'est-à-dire au rez-de-chaussée, on distinguait mieux les voix.

— Madeleine! cria Mariette.

— Ma mère! murmura une faible voix. — C'est elle, mon Dieu! c'est elle, répétait le pauvre homme en voulant se précipiter dans la cave.

— Voyons donc? ne soyez pas si pressée, disait Guillaume, que je mette l'échelle, nous arriverons, que diable!

Il fit une jeune fille apparut à l'orifice du udas. C'était le capitaine, dans un état piteux, qui apportait Madeleine, à moitié asphyxiée, à sa mère.

Mariette saisit sa chère enfant dans ses bras et la couvrit de baisers.

Elle était folle de bonheur. Elle riait, pleurait et sanglotait tout à la fois.

Guillaume voulait la retenir. — Laissez donc, dit le capitaine en respirant l'air à pleins poumons, la joie ne fait pas mourir et ces baisers-là vont ressusciter la petite. Quant à nous, nous avons à nous occuper de bien autre chose.

Le capitaine, aidé de Guillaume, redescendit et monta avec beaucoup de peine le corps du comte de Rheinberg inanimé.

En reconnaissant celui dont il avait si peur, Guillaume le lâcha.

— Lui! toujours lui! s'écria-t-il. Est-il mort?

— Je n'en sais rien, dit le capitaine; mais il a fait une jolie culbute et, s'il échappe de celle-là, jeme charge de lui en faire un autre dont il ne reviendra pas.

— Ainsi soit il! fit avec soulagement Guillaume.

Le comte revint à lui. Sa tête avait frappé contre le premier plancher, et de là il avait rebondi et était tombé sur la table, où il s'était brisé l'épaule. En outre, sa blessure s'était ouverte; il ruisselait de sang. (A suivre.)

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, M. J.-J. Noël, de Thuillicy (Hainaut), de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge

(55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalésière enlève toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la

tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO : Informations financières, Articles d'économie, Bilan de la Banque, Revue de la Bourse, Recettes des Chemins de fer, Renseignements sur les valeurs, Assemblées, Listes de tous les tirages, Prix exact des coupons, Cours des valeurs. 2 Francs PAR AN UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Nelly LIEUTEB

Paraît le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adresse particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abon-

nés, etc., etc. Prix : 10 francs pour toute la France. On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

P. ALIX

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. ALIX a l'honneur de prévenir sa clientèle que, le 30 Septembre prochain, son Magasin de nouveautés, situé actuellement rue de la Mairie, sera transféré rue de la Préfecture, à côté du Grand Bazar Parisien, près le Boulevard.

Etablissement Horticole

A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS, Pépiniériste-Horticulteur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitières, d'Ornements et d'Agrements, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracés et plantations.

Etablissement visible tous les jours.

Entrée libre.

JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS (7<sup>e</sup> année) Rue de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris. Propriété de la Société Française Financière (anonyme) au capital de Trois Millions. Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Paraît chaque dimanche. 46 pages de texte. Liste des anciens tirages. Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs. ABONNEMENTS : Paris et Départements 3 FR. PAR AN. Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr. L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE PORTEFEUILLE FINANCIER avec un Traité de Bourse de 200 pages.

LA GAZETTE DE PARIS Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Paraît tous les Dimanches. PAR AN 4 FRANCS Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots. PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document mérité, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F. LA Première Année AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 59, Rue Taillout-Paris. Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est imprimée dans son hôtel de la rue Taillout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

EAU SULFURÉE, SODIQUÉ ET CALCIQUE EAUX-BONNES B. Pyrénées. — Saison 15 mai-15 Octobre. Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme. Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR

MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.

A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc. Manège seul, prix 400 fr.. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabillet de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement). — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Étant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristallin, blancs, colorés, fômes des meilleurs fabricques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquores en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORÈVÈRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LA VELOUTINE EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Poix

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse

CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS

Prix modérés

Tenu par GALLIOT

87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord.

Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle PARIS.

Plus de névralgies Plus de maux de tête GUERRE AUX AFFECTIONS NERVEUSES GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE en faisant usage constant de la PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE mise à la portée de tout le monde. A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

